CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E75329** **VALABLE JUSQU'AU** **14/04/2027**

ÉDITÉ LE 10/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 10 671

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS 41507783

Siret : 411 507 783 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6111895

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : ENTREPRISE FOLTIER-RIGLET

5 RUE DE PIERREFITTE
41600 CHAON

Téléphone : 02 54 88 44 26 **Fax :**

Portable : 06 78 64 76 29

Responsabilité légale :
MICHEL SEBASTIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : e.mourmant.foltier@hotmail.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 445 292 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	8	14/03/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	8	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/07/2026 11:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.